



Règlement 505-2019-1 – Taxation, Tarifications &
Compensations 2020

PROJET



Notes explicatives

Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth entend adopter un amendement à l'article 10 de son règlement de Taxation, Tarifications et compensations pour l'année 2020, le tout tel que prévu à l'article 981 du Code municipal.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 6 avril 2020.

PROJET



Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 10 du règlement 505-2019 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« Il est par le présent règlement décrété qu'aucun taux d'intérêt ne sera facturer sur les arrérages de taxes et comptes à recevoir pour l'année 2020. »

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Sainte-Élisabeth, le 6^{ième} jour d'avril 2020.

M. Louis Bérard
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale